

Moulins, le 4 JUL 2025

Le Préfet de l'Allier
à
*Mesdames et Messieurs
les maires de l'Allier*

**Objet : Sensibilisation aux risques accrus de feux de forêt et d'espaces naturels.
Rappel des règles de sécurité relatives aux spectacles pyrotechniques**

PJ : Deux fiches pratiques « Feux d'artifices »

Mesdames et Messieurs les Maires,

La période estivale, caractérisée par une sécheresse persistante et des épisodes de vagues de chaleur, engendre des conditions particulièrement propices aux départs de feux de forêt et d'espaces naturels.

Les tirs de feux d'artifices représentent un risque accru d'incendie, mais également un risque particulier de blessures ou d'accidents pour le public. Il est donc nécessaire de renforcer notre vigilance collective et de rappeler les règles de sécurité essentielles.

Je tiens à vous redire que l'organisateur d'un spectacle pyrotechnique est entièrement responsable de son bon déroulement et de la sécurité de l'événement.

À cet effet, plusieurs dispositions rappelées dans la fiche annexée au présent courrier doivent être scrupuleusement respectées.

En outre, l'organisateur utilisant des artifices de catégorie F4 et de plus de 35 kg de matière active, doit déclarer les tirs au préfet à l'adresse électronique pref-bsi@allier.gouv.fr et au maire, un mois au moins avant la date de représentation (Cerfa n° 14098*2). Si les circonstances météorologiques et le niveau de risque « feu d'espace naturel » l'exigent, l'interdiction ou l'interruption du tir par l'autorité investie des pouvoirs de police doit être envisagée.

Avant de délivrer un permis de tir, le maire doit s'assurer que toutes les dispositions permettant de préserver la sécurité des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement seront mises en œuvre et porter une attention particulière aux conditions météorologiques afin d'adapter les prescriptions aux circonstances locales. Il conviendra enfin de vous assurer qu'aucune mesure de restriction ou d'interdiction couvrant la commune n'a été édictée par l'autorité préfectorale.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre sens des responsabilités pour relayer ces informations auprès des organisateurs d'événements sur votre commune et pour veiller à la bonne application de ces mesures.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Sous-préfète,
Directrice de cabinet,



Cyrielle FRANCHI